

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DELIBERATION N°70_CC_2021_CCDS

RETRAIT DE LA DELIBERATION N°23-CC-2020-CCDS RELATIVE A L'INSTAURATION DU FONDS DE SOLIDARITE EN FAVEUR DES ENTREPRISES SITUEES SUR LE TERRITOIRE DES SAVANES

Séance du 29 octobre 2021

Date de convocation : 22 octobre 2021

L'an deux mil vingt et un et le vingt-neuf octobre à neuf heures, le Conseil Communautaire convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des délibérations de la ville de Kourou, sous la présidence de Monsieur François RINGUET, Président de la Communauté de Communes des Savanes.

Conseillers communautaires présents :

François RINGUET, Véronique JACARIA, Fidélia BOCAGE, Yves VANG, André Roland BERTHIER, Gaëtan STANISLAS, Pierre Richard AUGUSTIN, Rodolphe HORTH, Annick ANDRÉ, Eliette BEAUFORT, Françoise FREDOC, Nicolas CHUN HONG CHEUNG, Loriane DECHESNE, Jean-Raymond HORTH, Candida MARTINEZ, Michelle ORIZONO HORTH, Céline ZULÉMARO,

Absents excusés ayant donné procuration :

Michel-Ange JÉRÉMIE à Fidélia BOCAGE,
Céline RÉGIS à Yves VANG,
Lauric SOPHIE à Jean-Raymond HORTH,
Sylvio BOCAGE à Eliette BEAUFORT,
Rosange CARENE à Pierre Richard AUGUSTIN,
Valéria COELHO MACIEL à Annick ANDRÉ,
Johanna HORTH à Loriane DECHESNE,
Diana JAMES à Pierre Richard AUGUSTIN,

Absents non excusés :

Jean-Etienne ANTOINETTE, Jean-Robert CHOCHO, Patrick COSSET, Francine GANE, Frédéric LLADERES, Pierre MIRABEL, Martine PAPAIX, Davy RIMANE, Célia TARQUIN, Alain YANG.

A été nommé Secrétaire de séance **Madame Fidélia BOCAGE.**

Membres du Conseil Communautaire formant la majorité des membres en exercice.

Le Président fait donner lecture du rapport de présentation :

« Par délibération n° 23-CC-2020-CCDS, le conseil communautaire a adopté l'instauration d'un fonds de solidarité d'un montant de cinquante mille euros (50 000€) en faveur des entreprises situées sur le territoire des savanes sur la base d'un conventionnement avec l'état jusqu'au 31/12/2020.

Ce dispositif précisait en outre les modalités de transmission des pièces afin de vérifier l'éligibilité des entreprises pouvant prétendre à l'aide complémentaire.

Compte tenu des nombreuses aides de l'Etat pour aider les entreprises en difficulté en raison de la Covid-19, la commission économique qui s'est réunie en décembre 2020 à préférer inciter les entreprises du territoire des Savanes à y émarger en priorité. De fait, ce fond de solidarité n'a quasiment pas été utilisé.

Ainsi, je vous demande de bien vouloir vous prononcer quant au retrait de la délibération N°23-CC-2020-CCDS et à l'annulation des crédits budgétaires d'un montant de cinquante mille euros (50 000€). »

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le Code Général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de COVID-19 ;

Vu la loi n° 2020-1379 du 14 novembre prorogeant l'état d'urgence sanitaire jusqu'au 16 février 2021 et autorisant également la prorogation ou la réactivation des mesures sociales dérogoires au-delà du 31 décembre 2021 ;

Vu la loi n° 2021-160 prolongeant l'état d'urgence sanitaire en cours jusqu'au 1er juin 2021 au plus tard ;

Vu la loi 2021-1172 du 11 septembre 2021 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire dans les outre-Mer et plus précisément en Guyane jusqu'au 15 novembre 2021 ;

Vu l'ordonnance N°2020-330 du 25 mars 2020 relative aux mesures de continuité budgétaire, financière et fiscale des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face aux conséquences de l'épidémie de COVID-19 ;

Vu l'ordonnance N°2020-391 du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face aux conséquences de l'épidémie de COVID-19 ;

Vu l'ordonnance n°2020-562 du 13 mai 2020 visant à adapter le fonctionnement des institutions locales et l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux à la prolongation de l'état d'urgence sanitaire dans le cadre de l'épidémie de COVID-19 ;

Vu l'arrêté n°2154/SG/2D/1B/2010 de Monsieur le Préfet de Guyane du 23 novembre 2010 portant création de la Communauté de Communes Des Savanes ;

Vu les statuts de la communauté de communes des savanes révisés en date du 25/03/2019 ;

Vu l'installation du conseil communautaire en date du 4 novembre 2020 ;

Vu l'avis du bureau communautaire du 22 octobre 2021 ;

Vu le rapport de présentation ;

ENTENDU L'EXPOSE DU RAPPORT DU PRESIDENT,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

A l'unanimité des membres présents,

ARTICLE 1 : DONNE ACTE de son rapport à Monsieur le Président.

ARTICLE 2 : DECIDE du retrait de la délibération N°23-CC-2020-CCDS et **ANNULE** les crédits budgétaires d'un montant de cinquante mille euros (50 000€).

ARTICLE 3 : AUTORISE le Président à **SIGNER** toutes les pièces relatives à ce dossier.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Cayenne dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

VOTE : Nombre de conseillers en exercice : 35 Quorum : 12 Nombre de conseillers présents : 17 Nombre de procurations : 08 Nombre de votants : 25 Pour : 25 Contre : 00 Abstention(s) : 00
--

Fait et délibéré à Kourou, en séance publique, le 29 octobre 2021.

Pour extrait et certifié conforme,

Le Président,

François RINGUET



BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION PAR LA PREFECTURE

Organisme : Communauté de Communes des Savanes

Utilisateur : FALGAYRETTES

Paramètre de la transaction:

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Délibérations
Numéro de l'acte:	70_CC_2021_CCDS
Date de la décision:	2021-10-29 00:00:00+02
Objet:	RETRAIT DELIB 23-CC-2020-CCDS FONDS DE SOLIDARITE EN FAVEUR DES ENTREPRISES DES SAVANES
Classification matières/sous-matières:	7.4.4
Identifiant unique:	973-200027548-20211029-70_CC_2021_CCDS-DE

Fichier de vie de la transaction

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
<i>nom de métier:</i>		
973-200027548-20211029-70_CC_2021_CCDS-DE-1-1_0.xml	text/xml	965
<i>nom original:</i>		
DELIB 70-CC-2021-CCDS RETRAIT DELIB 23-CC-2020-CCDS FONDS DE SOLIDARITE EN FAVEUR DES ENTREPRISES DES SAVANES.pdf	application/pdf	757799
<i>nom de métier:</i>		
99_DE-973-200027548-20211029-70_CC_2021_CCDS-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	757799

Cycle Contenu dans l'archivage

Etat	Date	Message
Posté	8 novembre 2021 à 19h23min11s	Dépôt initial
En attente de transmission	8 novembre 2021 à 19h25min05s	Accepte par le TdT : validation OK
Transmis	8 novembre 2021 à 19h25min12s	Transmis au MIAT
Acquittement reçu	8 novembre 2021 à 19h35min23s	Recu par le MIAT le 2021-11-08